

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Projet de création de la 3ème tranche opérationnelle de la zone d'aménagement concerté de Cernay-les-Reims / Saint-Léonard de la Chambre de commerce et d'industrie de Marne en Champagne

LE PRÉFET DE LA MARNE COMMUNIQUE :

Le public est informé qu'en application du code de l'environnement et en exécution de l'arrêté préfectoral du N° 2022-53 du 19 août 2022, il sera procédé du mercredi 7 septembre 2022 au vendredi 7 octobre 2022 inclus à une enquête publique préalable à la création de la 3ème phase opérationnelle de la ZAC de Cernay-les-Reims/Saint-Léonard. En conséquence, un dossier d'enquête sera déposé dans chacune des mairies de :

Cernay-les-Reims (1 République 51420 Cernay-les-Reims) et Saint-Léonard (Grande rue 51500 Saint-Léonard) du mercredi 7 septembre 2022 au 7 octobre 2022 inclus, pour que les habitants et les intéressés, puissent en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture respectifs des mairies de Cernay-les-Reims et Saint-Léonard.

La consultation du dossier d'enquête dématérialisé sera possible sur un poste informatique mis à disposition dans les 2 mairies précitées aux heures d'ouverture et selon les modalités fixées par ces communes.

Le dossier sera également consultable par voie électronique sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne: <a href="http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-declaration-d-utilite-publique">http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-declaration-d-utilite-publique</a>

Les intéressés pourront consigner sur le registre d'enquête qui sera ouvert dans les communes de Cernay-les-Reims et Saint-Léonard leurs observations ou les adresser par voie électronique à l'adresse suivante : **pref-bdl-politiques-publiques@marne.gouv.fr** en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel.

Les courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête (soit le 8 octobre 2022 à 0 heure) ne seront pas pris en compte.

Les personnes intéressées auront la faculté de faire parvenir leurs observations, par lettre adressée au commissaire enquêteur domicilié aux mairies de :

Cernay-les-Reims, 1 République 51420 Cernay-les-Reims

Saint-Léonard, Grande rue 51500 Saint-Léonard, pendant la durée de l'enquête.

M. Jean-Pierre GRANJON, inspecteur divisionnaire des finances publiques à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il siégera :

• le mercredi 7 septembre 2022 de 10H00 à 12H00 (ouverture de l'enquête) à la mairie de Cernayles-Reims,

le mardi 20 septembre 2022 de 10H00 à 12H00 à la mairie de Saint-Léonard,

• le vendredi 7 octobre 2022 de 16H00 à 18 h00 (clôture de l'enquête) à la mairie de Cernay-les-Reims

pour y recevoir les déclarations des personnes intéressées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public **pendant** 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux endroits suivants :

 à la préfecture de la Marne – direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial pôle de l'appui territorial (DCPPAT) – 1 rue de Jessaint – CS 50431 – 51 036 Châlons-en-Champagne,

en mairie de Cernay-les-Reims,

- en mairie de Saint-Léonard,
- sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne.

Pour le préfet et par délégation La cheffe de pole de l'appui territorial

ence Borgniet